

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR
Angélique MOUROCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220523-22_04548-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Absents excusés :

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-6-2 |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 27 | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 21 | - contre : 0 | |
| - votants : 27 | - abstention : 0 | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité | | |

DÉL-2022/050 - Convention de partenariat « Pass-découverte » - Année 2022-2023

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Considérant le souhait de la Ville d'adhérer au dispositif proposé par l'Office de tourisme Pays de Vire / Collines de Normandie,

Le PASS DECOUVERTE permet aux visiteurs locaux et touristes de bénéficier d'offres (tarifs réduits, gratuité...) auprès de partenaires sous forme de coupons à détacher dans le chéquier « PASS DECOUVERTE- Pays de Vire / Collines de Normandie 2022/2023 ». Il est disponible au sein de structures partenaires notamment, ainsi qu'à l'office de tourisme et dans certaines mairies du territoire.

Ces offres sont utilisables pour les sites touristiques et de loisirs, culturels et sportifs, partenaires de l'office de tourisme. Ces prestataires adhérents participent gratuitement à l'opération et aucune commission ne leur sera demandée au titre des prestations vendues.

En précisions, ces coupons sont utilisables jusqu'au 31 mai 2023 et uniquement à l'accueil de sites préalablement identifiés dans le chéquier.

La communication et l'impression des chèquiers est à la charge de l'office de tourisme (impression de 400 exemplaires minimums).

Les visiteurs des 3 sites suivants pourront bénéficier d'offres soumises à conditions :

- L'espace aquatique : 1 entrée enfant offerte pour 1 entrée adulte
- Le musée Charles Léandre : 1 affiche d'une exposition temporaire offerte après la visite de l'espace musée
- Le château de Pontécoulant : 1 entrée adulte offerte pour une entrée adulte achetée

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∠ **APPROUVE** l'adhésion à ce dispositif pour 2022-2033 ainsi que les termes des conventions relatives à l'espace aquatique, le musée Charles Léandre et le château de Pontécoulant.
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les 3 conventions.
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

